

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal  
du lundi 28 Janvier 2013**

Date de la convocation 21 Janvier 2013

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, GEFFRE, HITIER Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE, DUCLOUT

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, DUVAL

Décision à l'unanimité de modifier l'ordre du jour et d'aborder les points suivants :

- Résiliation de Bail
- Convention de servitudes

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 détermine le périmètre de la nouvelle communauté de communes avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La nouvelle communauté comprendrait :
  - La communauté de communes du Montmorélien
  - La communauté de communes du Pays d'Aubeterre
  - La communauté de communes du Pays de Chalais
  - La commune de Châtignac
  - La commune de Rioux-Martin
  - La commune de St-Laurent des Combes
  - La commune d'Yviers

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau périmètre.

- Décision à l'unanimité de mettre en œuvre en mécanisme d'harmonisation fiscale pour éviter des distorsions lors de la fusion.

### **RESILIATION BAIL**

- Décision à l'unanimité de résilier le bail du logement de Mme ROUX Nadège au 10 rue de Périgueux à compter du 28 février 2013. En outre des travaux dans ce logement pourront alors être programmés.

### **CONVENTION DE SERVITUDES**

- La société Towercast, est propriétaire d'un terrain à proximité du chemin rural « le colombier » parcelle section B N°687p. Pour les besoins de son activité la société Towercast a besoin d'emprunter le chemin rural ainsi que d'implanter des câbles souterrains sur la parcelle cadastrée section B N°686 appartenant à la commune située le long du chemin. Le conseil municipal accepte de passer une convention de servitudes avec la société Towercast.

### **CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

- Le tribunal administratif de Poitiers a notifié à la commune la requête présentée par la PREFECTURE DE LA CHARENTE. Cette requête vise l'annulation à l'encontre de l'arrêté municipal du 20 juillet 2012 portant non opposition à une déclaration préalable délivré à la société TOWERCAST. Les choses sont en cours de régularisation mais le conseil municipal autorise le Maire si besoin d'ester en Justice pour cette affaire.

### **COMPTABILITE**

- Décision d'ouvrir les crédits en investissement pour le programme « église Sainte Marie » et le renouvellement d'un poteau incendie à hauteur de 6 300 €.
- Information sur les restes à réaliser à inscrire au budget 2013.

### **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2012 POUR INSTITUTEURS ET DIRECTEURS D'ECOLLES**

- Décision de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L) de l'année 2012 soit un montant de base de 2184.17 €.

### **CIMETIERE**

- Décision de retenir la proposition de l'entreprise Montigaud pour la reprise d'une quarantaine de tombes abandonnées dans le cimetière de St-Christophe. Montant du marché 30 587 € HT
- Décision de fixer à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 les tarifs suivants pour les concessions et columbarium pour 30 ans :

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| Concession 2.5 m <sup>2</sup> | 150 € |
| Concession 5 m <sup>2</sup>   | 300 € |
| Columbarium                   | 225 € |

### **APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

- Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics réalisé par le cabinet Formacces est approuvé à l'unanimité ainsi que la programmation des travaux à réaliser.

## ACQUISITION

- Décision d'échanger à l'euro symbolique avec Mlle Gendre des parcelles suivantes :
  - Section 333 B N°1469 appartenant actuellement à la commune sera cédée à Mlle Gendre
  - Section 333 B N° 1279 appartenant actuellement à Mlle Gendre sera cédée à la commune de Chalais pour devenir le nouveau chemin rural.

les frais d'actes seront partagés.

- Pour les besoins de la future station d'épuration il y a lieu d'acquiescer à la maison de retraite une partie de la parcelle section 367 ZB N°18 et de passer également des conventions pour des servitudes de passages sur les parcelles N°18 et N°35. S'agissant des parcelles du Jumping, la commune pourrait éventuellement se porter acquéreur de l'ensemble. Le conseil municipal propose que cette question soit d'abord étudiée par la commission finance.

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

- La participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles sera de :

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| École primaire :   | 562.06 € / enfant   |
| École maternelle : | 1 329.20 € / enfant |

## IMPASSE DE LA COURTILLERE

- Réseau Ferre de France propose de céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1060 d'une superficie d'environ 1100 m<sup>2</sup> dans les conditions suivantes :
  - Conserver cette emprise dans le domaine public de la voirie communale.
  - Cession à l'euro symbolique hors frais et taxes
  - Sous réserve de l'aboutissement favorable de déclassement du bien du domaine public de RFF
  - Que la commune respecte le référentiel SNCF IN 0004 « conservation du domaine du chemin de fer et servitudes d'ensemble »
  - Que la commune supporte les frais légaux de l'acte notarial
  - Que la commune prenne en charge la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement collectif jusqu'à la maison d'habitation appartenant à RFF et actuellement en vente.

Considérant le coût de l'extension du réseau d'assainissement (21 132.41 € TTC) le conseil municipal refuse la proposition de RFF.

## TARIFS SALLE DES FÊTES

- Décision de reconduire pour 2013 les tarifs fixés en 2012.

## MEDIATHEQUE

- Décision de la révision des tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 :
  - Gratuité pour les lecteurs de moins de 18 ans
  - Lecteur de Chalais : 14 €
  - Lecteur autres communes : 20 €
  - Internet : 2 € /heure

## REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

- Décision de fixer à 300 € par an le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la Place de la Chapelle à Chalais du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2013.
- Décision de fixer à 600 € par an le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la Place de la Fontaine à Chalais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.
- Décision de fixer à 4 € par jour le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales du domaine public par des commerçants non sédentaires.
  - La place St-Georges tous les jours de la semaine
  - L'avenue de la gare au niveau du numéro 36 uniquement le dimanche

## PROGRAMME VALORISATION DES MARCHES – PAYS SUD CHARENTE

- Décision de participer à l'opération « valorisation des marchés » du Pays Sud Charente et d'offrir dans ce cadre 5 places d'entrée pour la visite du château de Chalais par animation.

## SUBVENTIONS

- Décision d'allouer une subvention de 300 € au collège de Chalais pour un voyage scolaire à la Mongie
- Décision d'allouer une subvention de 300 € à l'école castel Marie pour un voyage scolaire à Meschers

- Décision de ne pas donner suite favorable aux demandes de la CIFOP, MFR, École de ST-AULAYE

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

- Décision d'acquérir par voie de préemption; au prix demandé dans la déclaration, le bien situé 44 route de Bordeaux et le Bousquet à Chalais cadastré section B N°158 et N°594 appartenant à M. Robert VIGNAUD.

#### **INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE**

|  |  |
|--|--|
| RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BAIL POUR LE LOGEMENT DU 3 RUE ST CHRISTOPHE                                  | 308.74 €/MOIS et 35 € de charge de chauffage                           |
| MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE CHOIX DE L'ENTREPRISE.          | Montant du marché 6420.00 € HT   |
| MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION MISSION DE COORDINATION SPS CHOIX DE L'ENTREPRISE.            | Montant du marché 2906.00 € HT   |
| AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE SANTE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE               | Forfait prestation 2013 62.00 €  |
| AVENANT N°11 AU CONTRAT D'ASSURANCE SMACL PRESTATIONS STATUTAIRES – AGENTS AFFILIES A LA CNRACL            | Résiliation au 31/12/2012  |
| AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE RESTAURATION DE L'EGLISE STE-MARIE – TRANCHE 2                  | 250 € HT pour une réunion supplémentaire                               |
| AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MISSION DE COORDINATION SPS POUR LA MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION | Nouvelle entité de la société DEKRA qui devient DEKRA Industrial S.A.S |
| CONTRAT AUDIT SECURITE INCENDIE – BUREAUX VERITAS BATIMENT DE LA MAIRIE                                    | Montant du marché 960 € HT   |
| CONTRÔLE DU RESEAU D'EAUX USEES RUE D'ANGOULEME  | DUTARTRE – Montant du marché 2 994.50 € HT                             |

Le Maire  
*Jean-Claude MAURY*